

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 novembre 2025  
*Délibération n°2025/059*

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC, Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8 / Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

---

**OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – avenant n° 2 au marché de travaux « lot 9 – électricité – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) »**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre BEROUD a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Par délibération n° 2025/005 du 11 février 2025, Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux de la phase 1 après avis de la commission d'appel d'offres dont le résultat a été le suivant :

Tarentaise Charpente pour le lot 3 « Charpente – couverture – zinguerie et bardage » pour un montant de 242 747.50 € HT

Vanoise élec pour le lot 9 « – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) » pour un montant de 14 358 € HT.

Concernant le lot 9, il s'avère qu'un complément d'installation photovoltaïque a fait l'objet d'un avenant n° 1 pour un montant de + 1 093.01 € HT, approuvé par délibération n° 2025 044 du 27 août 2025.

À la requête du bureau de contrôle, il a été demandé à l'entreprise VANOISE ELEC de remplacer les répartiteurs de phase dans l'armoire TGBT pour un montant de 314.80 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE le supplément de travaux pour le remplacement des répartiteurs de phase dans l'armoire TGBT pour un montant de 262.33 € HT.

APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot 9 « électricité – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) »

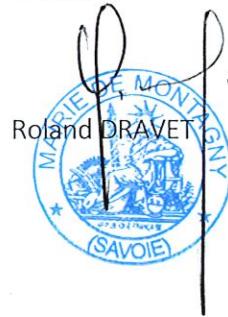
- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| • Montant initial du marché   | 14 358.00 € HT  |
| • Montant de l'avenant n° 1 : | + 1 093.01 € HT |
| • Montant de l'avenant n° 2 : | + 262.33 € HT   |
| • Nouveau montant du marché : | 15 713.34 € HT  |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 et toutes les pièces correspondantes

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*  
**12 NOV. 2025**

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

Lot n° 9 – Électricité – Courants Faibles (phase 1 solaire photovoltaïque)

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de MONTAGNY  
81, rue du Clocher – Chef-Lieu  
73350 MONTAGNY

Tél. 04.79.24.50.21  
Courriel : [mairie@montagny-tarentaise.com](mailto:mairie@montagny-tarentaise.com)

Représentée par Monsieur DRAVET Roland

B - Identification du titulaire du marché public

EURL VANOISE ELEC  
497, route de la Prairie  
73350 BOZEL

Tél. 06.84.08.45.10  
Courriel : [armand.dunand@vanoise-elec.fr](mailto:armand.dunand@vanoise-elec.fr)  
SIRET : 505 309 492 00021

Représentée par Mr DUNAND Armand

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Pierre BEROUD – 73350 MONTAGNY
- Référence du marché public : 2025/001
- Date de la notification du marché public : 17 mars 2025
- Lot n° 9 – Électricité – Courants Faibles (phase 1 solaire photovoltaïque)
- Durée d'exécution du marché public : du 18 octobre 2025 au 2 novembre 2025.
- Montant initial du marché public :
  - Montant HT : 14 358,00 €
  - TVA 20 % : 2 871,60 €
  - Montant TTC : 17 229,60 €

■ Avenant 1 :

- Montant HT : 1 093,01 €
- TVA 20 % : 218,60 €
- Montant TTC : 1 311,61 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,61 %

■ Nouveau montant du marché public après avenant 1 :

- Montant HT : 15 451,01 €
- TVA 20 % : 3 090,20 €
- Montant TTC : 18 541,21 €

#### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant : Remplacement des répartiteurs de phase dans l'armoire TGBT suite aux observations du Bureau de Contrôle

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non       Oui

Montant de l'avenant 2 :

- Montant HT : 262,33 €
- TVA 20 % : 52,47 €
- Montant TTC : 314,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,83 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 15 713,34 €
- TVA 20 % : 3 142,67 €
- Montant TTC : 18 856,01 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 9,44 %

#### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DUNAND Armand Gérant	Rézel le 01/10/2025	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)